

20, rue Leconte de Lisle  
38029 Grenoble Cedex  
Tél. : 04 58 55 21 70  
Courriel : [emploicompetences@afiph.org](mailto:emploicompetences@afiph.org)  
[www.afiph-emploi-competences.org](http://www.afiph-emploi-competences.org)

## MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES SST

**Public :**  
Salariés ESMS

**Modalités de formation :**  
1 Séquence soit 6 h de formation  
Un groupe de 10 à 12 personnes

**Modalités d'évaluation :**  
Attestation de formation / bilan de l'action suivie et questionnaire satisfaction qualité

### OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Maintenir le certificat SST des personnes.
- Cette formation suppose un pré requis : être en possession du certificat SST en cours de validité. Le certificat SST impose une formation continue obligatoire tous les 24 mois au minimum.
- Revisiter les conduites à tenir et les techniques à avoir dans les situations suivantes :
  - La victime saigne abondamment
  - La victime s'étouffe
  - La victime répond, se plaint de malaise, de brûlures, de douleurs qui empêche certains mouvements, ou de plaie qui ne saignent pas abondamment.
  - La victime ne répond pas, elle respire ou elle ne respire pas

### DESCRIPTIF DE L'ACTION :

- Le programme sera conforme à la circulaire CIR-32/2010 du 03 décembre 2010 de la CNAMTS et aux documents de référence élaborés par l'INRS.
- Cette formation va s'appuyer sur les retours d'expérience des stagiaires. Elle intégrera les modifications dues au programme et à l'environnement que côtoient les stagiaires.
- Elle utilisera les documents internes de la structure afin de rendre les acquis immédiatement transposables (procédure, consignes en cas d'accident, protocole sur l'organisation des secours...)
- L'évaluation se fera à partir d'accidents simulés, par la prise en compte des écarts entre la posture attendue du SST et les gestes réalisés lors de la situation fictive.

### MODALITES :

- La formation se déroulera sur site, la mise en situation permettra une bonne compréhension des gestes à effectuer.
- Deux épreuves certificatives sont mises en place par le formateur en fin de formation, afin de permettre une évaluation distincte de chaque compétences. A l'issue de cette formation le formateur pourra délivrer un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail pour une durée de 24 mois.

### INTERVENANTS :

- Le formateur SST est à jour de ses bases en prévention, de sa formation continue. Il connaît parfaitement le public à former.